

Formulaire 2020 de cotisation à l'association Diaph 8

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Téléphone* :

Email* :

Date de naissance* :

Activité* :

Autre :

Je suis étudiant-e inscrit-e dans le master Photographie et Art contemporain de Paris 8

Je suis nouveau / nouvelle adhérent-t

Je renouvelle mon adhésion à l'association

Ma cotisation annuelle est de 10 €

Je souhaite faire un don de €

Je suis un-e ancien-ne étudiant-e du master Photographie et Art Contemporain de Paris 8, ou diplômé-e-s du master Photographie et Art Contemporain de Paris 8

Je suis nouveau / nouvelle adhérent-e

Je renouvelle mon adhésion à l'association

Je sélectionne ma cotisation annuelle :

10 €

15 €

20 €

25 € ou plus, indiquez le montant €

Je procède au règlement de ma cotisation par :

Versement bancaire [Paypal](#)

Coordonnées pour votre versement :

Etablissement bancaire : Crédit Mutuel / Titulaire : Déclencheur d'initiatives en art et photographie

IBAN : FR76102780602700002068700149 BIC : CMCIFR2A

Je souhaite m'investir activement dans les activités de l'association (cochez le-s pôle-s dans lesquels vous souhaiteriez contribuer) :

Je ne souhaite pas m'investir cetet année activement dans les activités de l'association

PÔLE EDITION PÔLE ÉVÈNEMENT / PARTENARIAT

PÔLE EXPOSITION PÔLE EDUCATION À L'IMAGE

PÔLE COMMUNICATION PÔLE WEB

Fait à

Le / /

Signature



Les éléments requis pour valider l'adhésion

Votre site internet :

Votre blog / compte instagram :

Pour la création de l'adhésion et la publication de votre portfolio, les pièces mentionnées ci-dessous et le présent formulaire rempli doivent être envoyés à l'adresse mail de l'association : contact@diaph8.org.

Une fois pris en compte le dossier, un mail de confirmation sera envoyé à l'adhérent.

Le temps de traitement et de mise en ligne du portfolio de l'adhérent peut prendre entre 7 et 15 jours.

A fournir (.pdf) pour valider l'adhésion :

- Le justificatif de scolarité
- Chèque ou Justificatif de transaction en pj lorsque le paiement est effectué via Pay Pal
- Un texte de présentation** de maximum 2000 signes. A envoyer dans un fichier .texte
- Une image de présentation du portfolio de 533x400px (nommée: nom_prenom)
- Un portrait de l'adhérent 185x185 pxls (nommée: prenom_nom_portrait)
- Une image représentative de votre travail de 1920x720px (prenom_nom) pour le bandeau de la page d'accueil.
- Un total d'environ une dizaine d'images et/ou une video*** qui représentent l'ensemble de votre travail
- Tous les autres travaux représentatifs de vos actions (écrits, scénographie, maquette, article,...)

IMPORTANT

Toutes les images constituant le portfolio devront avoir 800pxls sur le côté le plus long et être nommées prenom_nom_chiffre [chiffre = 01 02 03...] Les fichiers pdf ne devront pas dépasser les 1Mo.

Les noms des fichiers ne doivent pas comprendre d'accent et d'espace.

En adhérant, la personne autorise l'association à utiliser et à diffuser à titre gratuit et non exclusif les photographies prises de sa personne dans le cadre des activités de l'association Diaph 8 à des fins de promotion et visibilité de l'association. Également l'adhérent autorise l'association Diaph8 à utiliser les images, vidéos, sons ou textes confiés à l'association pour constituer le portfolio de l'adhérent sur le site de l'association. Cela exclusivement à des fins de promotion et de visibilité de l'association Diaph 8.

Les images, vidéos, sons ou textes sont susceptibles d'être publiés sous forme numérique dans le site de l'association Diaph 8, ses réseaux sociaux ou le site et réseaux sociaux de ses partenaires ou des entités avec lesquels Diaph 8 crée un lien permanent ou temporaire afin de favoriser la promotion et la visibilité de l'association. Les textes et les images sont susceptibles d'être imprimés sous toutes les formes papier soit par exemple des dossiers de presse, catalogues, livres, magazines, affiches, flyers, etc. appartenant à l'association Diaph 8 ou à toute entité avec laquelle Diaph 8 crée un lien permanent ou temporaire afin de favoriser la promotion et la visibilité de l'association.

S'il y a lieu d'imprimer des photos d'un membre pour un catalogue, livre, affiche, flyer, l'accord de la personne lui sera demandé au préalable par écrit. L'adhérent a la possibilité de demander le retrait de la diffusion d'une ou plusieurs de ses images ou contributions écrites, si elles n'ont pas été réalisées directement dans le cadre des activités de l'association.

Toutes les images qui seront utilisées par les médias de diffusion de Diaph 8 ou de toute entité partenaire de l'association seront créditées avec le nom de l'auteur.